

Travaux • Loyer • Entretien

Le représentant des locataires
défend vos droits



Élections des locataires Hlm

Votez!

Du 15 novembre
au 15 décembre 2022

Pourquoi voter ?

Parce que vos représentants
défendent vos droits
chaque jour

Parce que vos représentants
parlent pour vous
quand les décisions sont prises
sur des sujets qui vous concernent :

- les travaux ;
- la qualité des logements ;
- le nettoyage des escaliers ;
- les loyers et les charges ;
- le quartier ;
- l'attribution des logements...

Parce que vos représentants
sont aussi des locataires Hlm

Parce que c'est facile de voter :

- par courrier ;
- sur internet ;
- dans les urnes, chez votre bailleur.

Votez du 15 novembre au 15 décembre 2022

